

Séminaire des Vidéos de Pays à Télé Millevaches

Economie des télévisions participatives

29 septembre 2006

Comparaison des télévisions participatives

Les télévisions participatives ont des budgets majoritairement entre 100 et 200 K€ avec quelques salariés.

Trois vagues :

1. 1984-1988 : emplois culturels
2. 1997-2003 : emplois jeunes
3. 2005-XXX : mixité entre TV associative et projet TV dans des structures plus grandes

Types de subventions

- ❖ Europe
 - Leader (milieu rural)
 - Intereg (inter régions européennes)
 - Coopération bilatérale (Amérique Latine, Afrique, Méditerranée, Europe de l'Est)
 - Décentralisé (type FSE qui vient de se terminer)
- ❖ Etat Français
 - Jeunesse et Sport : national ou local (1500 € en général)
 - Drac et Ministère de la Culture
 - Politique de la Ville qui est remplacé par :
 - ANRU Agence Nationale de Renouvellement Urbain
 - ANCEC : CUCs (qui reprennent également les financements FASILD)
- ❖ Collectivités territoriales (il n'y a pas de compétence TV dans aucune collectivité)
 - Région
 - Département
 - Intercommunalité (pour l'instant par de logique d'instruction de dossier)
 - Commune

Tout dépend des domaines de compétence données par les lois de décentralisation :

- ✓ culture (compétence prise ou non par les collectivités territoriales),
- ✓ soutien au haut débit et très haut débit,
- ✓ soutien à l'emploi,
- ✓ aménagement du territoire,

On commence par les communes et l'intercommunalité puis on travaille ensemble pour intégrer d'abord le département et la région puis d'autres subventions au niveau national ou européen.

Comment chercher les financements

Il faut d'abord faire le travail de liens avec les financeurs et uniquement lorsque l'on a l'accord de principe de rédiger les dossiers.

Donner des rapports : un projet de TV est égal à un demi-rond point

Actions à faire à la suite :

Un compte rendu coordonné par Guy complété par pas mal d'informations

- ✓ Remontée d'expérience et conduite stratégique (Ximun, Patricia, Antoine, Loic, Xavier...)
- ✓ Compétences des collectivités (avec l'aide de Guillaume et Dominique)
- ✓ Mécénat (avec l'aide de Vincent et Patricia)
- ✓ Lorsque l'on en saura plus : les nouveaux financements en particulier européen

Mécénat

Promotion ou rectification de l'image d'une société (et non du produit comme dans le sponsoring).

- ✓ Savoir si on veut faire du mécénat avec cette société
 - ✓ Il y a le monde de l'économie sociale et solidaire
- ✓ Il faut trouver un terrain commun
- ✓ Montrer au chef d'entreprise son intérêt

Le mécène bénéficie de 60 % de réduction d'impôts sur son don (loi d'août 2003). Pour cela il faut un rescrit (récipicé) délivré à l'association par le service des impôts avant de le faire.

Le mécénat est très peu développé en région mais la loi est la même (exemple le maçon qui finance l'équipe de football du coin)

Nouveaux modèles économiques

Il y a des biens rivaux (quand on les donnent on ne les a plus) et des biens non rivaux (quand on les donne on les a encore). Une vidéo est un bien non rival.

On peut donc distinguer

- ✓ Le coût initial (pour produire et diffuser au moins à une personne) : qui change peu
- ✓ Le coût marginal (coût pour toucher une personne de plus) : très faible ou même nul
- ✓ Le coût de promotion : qui est mutualisé souvent avec la construction de notre réseau et donc très faible pour nous

Le budget (aussi bien en numéraire qu'en apport en nature) peut être apporté par :

- ✓ Les clients (assez peu pour nos TV, quelques ventes de cassettes)
- ✓ Des tiers : subvention, mécénat
- ✓ Des fournisseurs (pour l'aider par exemple à vendre d'autres choses)
- ✓ La mutualisation

Deux orientations :

- ✓ Une orientation vers de nouvelles approches
- ✓ Une orientation de mutualisation